



Plan Local  
d'Urbanisme  
Intercommunal

Les Courbes de l'Orne

# Bilan de la concertation



## 1. CONTEXTE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

### a) L'obligation de la concertation dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme (intercommunal) fasse l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies à l'article L.103-5 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes des courbes de l'Orne ont été définies lors de la délibération datant du 24 juillet 2013.

Ces modalités prennent la forme suivante:

- Mise à disposition, dans les différentes mairies des communes membres et au siège de la communauté de communes :
  - De documents reflétant l'état d'avancement de la réflexion autour du projet ;
  - De registres de concertation destinés à recevoir les observations et contributions formulées par le public.
- Organisation de réunions publiques portant sur l'élaboration du projet ;
- Information au travers différents supports de communication.

À l'arrêt du PLUi, le bilan de la concertation est présenté devant les instances compétentes. Le bilan énonce les moyens de la concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyse au regard du projet global de la communauté de communes.

### b) Une organisation conforme aux modalités de concertation prévues

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2013 :

Modalités de concertation prévues dans la délibération du 24/07/2013		Concertation mise en œuvre
Mise à disposition d'informations	De documents reflétant l'état d'avancement de la réflexion autour du projet ;	Mise à disposition dans les communes des documents de travail au fur et à mesure de l'avancement : diagnostic et PADD.
	De registres de concertation destinés à recevoir les observations et contributions formulées par le public.	Ouverture des registres dans les communes et au siège de la communauté de communes.

<p>Information au travers différents supports de communication.</p>	<p>Information au travers différents supports de communication.</p>	<p>Deux roll-up, panneaux d'information explicatifs, sur la phase diagnostic et sur la phase PADD ont été disposés à la mairie d'Ecouché-les-Vallées.</p> <p>Des articles ont été diffusés tout au long dans la procédure dans l'Intercom magazine, sur le facebook d'Argentan Intercom et dans la presse locale (Ouest-France et Journal de l'Orne). Des documents et informations ont été mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.</p>
<p>Organisation de réunions publiques portant sur l'élaboration du projet</p>	<p>Réunions publiques organisées à l'issue de la phase de diagnostic</p>	<p>Réunions organisées en groupes de communes les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 26/06/2017</li> <li>- 28/06/2017</li> <li>- 29/06/2017</li> </ul>
	<p>Réunions publiques organisées pour présenter le projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire</p>	<p>Réunions organisées en groupes de communes les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 08/11/2018</li> <li>- 15/11/2018</li> <li>- 21/11/2018</li> </ul>
	<p>Réunions publiques organisées pour présenter le zonage et le règlement</p>	<p>Réunions organisées en groupes de communes les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21/03/2019</li> <li>- 25/03/2019</li> <li>- 28/03/2019</li> </ul>

Ainsi, la concertation mise en place tout au long de l'élaboration du PLUi correspond parfaitement aux modalités approuvées par délibération en conseil communautaire.



## 2. Le détail des actions réalisées et leurs apports

### a) Les registres

Sur l'ensemble des registres de concertation mis à disposition du public, 15 remarques ont été formulées.

Pour l'essentiel des remarques (13), l'objet est la possibilité de construire (habitation, annexe, bâtiment) ou faire évoluer des bâtiments existants (grange, garage) en habitation. Une demande porte sur la possibilité de remblayer une ancienne carrière. Et une autre porte d'une part sur la planification urbaine en générale et d'autre part sur la liberté de gérer son bien sans contrainte.

L'ensemble des demandes a été cartographié par le groupe de travail du PLUi (élus, techniciens de la communauté de communes et bureau d'études) à partir des plans de zonage élaborés. Pour chaque remarque, il a été déterminé si les plans les intégraient déjà dans le projet initial. Si tel n'était pas le cas, les demandes ont été analysées afin de voir si la modification des plans au regard de la stratégie de développement utilisée pour la construction du zonage était envisageable.



Page de garde et 1<sup>ère</sup> page des registres

Qualité	Date	Commune	Parcelle	Remarques, avis et demandes	Prise en compte de la remarque
Habitant	15/09/18	Fleuré	AC 224	Transformation garage en habitation	Parcelle est classée en zone Ub (constructible)
Maire de Fleuré	18/09/18	Avoines	ZA 23 25 26	Remblaiement d'une ancienne carrière	Autorisé sous conditions
Habitant	26/09/18	Fleuré	AH 73	Réhabilitation de la maison existante et extension	Parcelle classée en zone A : réhabilitations en habitation et extension autorisées sous conditions
Habitant	27/03/19	Fleuré	AC 108	Réhabilitation grange en habitation	Parcelle classée en zone A : réhabilitation en habitation autorisée sous conditions
Habitant	11/18	Mont-sur-Orne		Remarques sur la planification et demande à gérer sa propriété sans contrainte	Propriété classée en zones N et A : annexes et extensions autorisées sous conditions
Habitant	12/04/17	Ecouché-les-Vallées	A169 et A171	Classement en zone constructible	Non continuité avec une zone urbaine, parcelle classée en zone A
Habitant	12/07/17	Ecouché-les-Vallées	A194	Permettre le développement de l'activité (bâtiment ou extension de la plateforme)	Parcelle classée en zone N : constructions et installations agricoles autorisées sous conditions
Habitant	01/02/18	Ecouché-les-Vallées	AD 100	Classement en zone constructible	Parcelle en extension de l'urbanisation et pas retenu comme zone à urbaniser, parcelle classée en zone A
Habitant	16/02/18	Ecouché-les-Vallées	ZC 4	Classement en zone constructible	Parcelle classée en UZ (constructible)
Habitant	16/02/18	Ecouché-les-Vallées	AB 500	Classement en zone constructible	Zone inondable (zone rouge du PPRI), parcelle classée en N
Habitant	26/02/18	Ecouché-les-Vallées	AD 97	Classement en zone constructible	Parcelle classée en UB (constructible)
Habitant	06/03/18	Ecouché-les-Vallées	AD 99	Classement en zone constructible	Parcelle classée en UB (constructible)
Habitant	28/03/18	Ecouché-les-Vallées	D114	Classement en zone constructible	Parcelle non référencée
Habitant	27/06/18	Ecouché-les-Vallées	A160	Classement en zone constructible	Parcelle en extension de l'urbanisation et en partie dans le périmètre d'une exploitation agricole classée
Habitant	24/10/18	Ecouché-les-Vallées	236ZE15	Classement en zone constructible	Non continuité avec une zone urbaine, parcelle classée en zone A

**Tableau des remarques issues des registres**



b) Les panneaux explicatifs

Deux panneaux ont été affichés à la mairie d'Ecouché-les-Vallées. Ils ont été déplacés dans les communes lors des réunions publiques. Le premier panneau présente la phase de diagnostic. Le second panneau expose le PADD.

**Argentan INTERCOM** **PLUI COURBES DE L'ORNE**

## LE TERRITOIRE DES COURBES DE L'ORNE SERA COUVERT PAR UN PLUI

### À QUOI SERT UN PLUI ?

Le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) détermine les règles générales pour définir des critères permettant de juger de l'existence constructible d'une parcelle et structurer les projets de construction. Cette règle, nationale donc globale, est quelquefois jugée contraignante ou impérialiste. Les collectivités qui souhaitent ont alors la possibilité de se doter d'un document d'urbanisme pour définir des règles adaptées à leur territoire.

Document réglementaire d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLI) définit les modalités de gestion du sol, dans un souci de cohérence urbanistique et de qualité de vie pour les habitants. Argentan Intercom (pourrait) l'élaboration de PLUI initiée par l'annonce SCo des courbes de l'Orne sur ses 16 communes. Avec une application prévue mi-2019, le PLUI se substituera aux documents d'urbanisme existants sur le territoire.

### LES PIÈCES DU PLUI.

Le contenu du PLUI est régi par le Code de l'Urbanisme. Il s'articule autour de plusieurs documents :

- Un **rapport de présentation** expliquant les choix retenus, à partir d'un diagnostic du territoire. Il comprend également une évaluation environnementale.
- Un **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** Document politique, il est la pièce maîtresse du PLUI, fixant les objectifs et les grandes orientations du projet en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.
- Des **Documents d'Aménagement et de Prévention (DAP)**, exposent la méthode adoptée pour mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager certains secteurs du territoire.
- Le **Règlement** est le document qui fixe les règles d'utilisation du sol à l'échelle des zones du PLU : urbaines (U), d'urbanisme (AU), agricoles (A) et naturelles (N).
- Des **annexes**, intégrant d'autres documents dont les règles s'imposent aux PLU et des documents informatifs.

### LES THEMATIQUES ABORDEES PAR LE PLUI

**PENDANT L'ÉLABORATION DU PLUI**

- EXPOSITION ITINÉRANTE
- UN SITE INTERNET
- ATELIERS PARTICIPATIFS
- REGISTRE DE CONCERTATION
- REUNIONS PUBLIQUES

WWW.PLUI-COURBESDELORNE.FR

### AVANT L'APPROBATION DU PLUI

Une enquête publique sera organisée par Argentan Intercom afin que chacun puisse émettre un avis sur le document après d'un commissaire enquêteur et demander des modifications le cas échéant.

### LE TERRITOIRE DES COURBES DE L'ORNE en quelques chiffres

- 6569 habitants en 2014. population stable depuis le début des années 2000.
- 3537 logements en 2014.
- 103 logements produits entre 2009 et 2014.
- 330km de cours d'eau sur le territoire.
- 41% des habitants sont présents sur le territoire depuis moins de 10 ans.
- Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014.
- Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013.
- 10 ans de consommation foncière.
- Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013.

### LES PRINCIPALES ETAPES DE LA DEMARCHE PLUI

- 2013 PRESCRIPTION D'ÉLABORATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.
- 2016-2017 - Diagnostic; - Enjeux.
- 2017-2018 - Scénarii de développement, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD); - Débat du PADD en conseil communautaire.
- 2018 Bilan de la concertation. ARRÊT DU PLUI EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.
- 2019 Phase administrative : consultation des personnes publiques associées ; + enquête publique. APPROBATION DU PLUI EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LE SITE INTERNET DU PLUI

WWW.PLUI-COURBESDELORNE.FR

ARGENTAN INTERCOM  
12 ROUTE DE SEES - BP90220  
61026 ARGENTAN CEDEX  
02.33.12.25.25  
URBANISME@CC-ARGENTAN.FR

CAPLA Sarl d'architecture

gama

zAD

geostudio

Panneau de la phase diagnostic





# LE TERRITOIRE DES COURBES DE L'ORNE A ÉLABORÉ SON PADD



## QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la pièce maîtresse du PLUI. Il traduit en objectifs les enjeux stratégiques mis en avant dans le Rapport de présentation (diagnostic territoire). Il est de cadre à l'élaboration des plans réglementaires (zonage et règlement) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ce document, finalisé à l'été 2018, est l'aboutissement d'une démarche menée durant plus d'un an avec l'ensemble des élus et des partenaires associés. Il est le fruit d'une réflexion commune portant sur le cadre de vie, les priorités de projets et les innovations à apporter pour améliorer l'existant et préparer l'avenir.

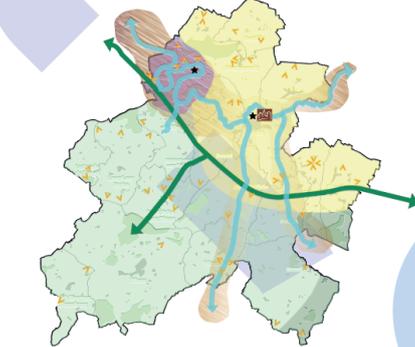
Ce document définit les orientations d'aménagement et d'aménagement relatives pour l'ensemble du territoire intercommunal. Il constitue par conséquent l'outil d'articulation du projet retenu par les élus pour le développement du territoire dans les années à venir. Ainsi, le PADD définit les orientations générales des politiques en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et enfin de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Enfin, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modulation de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

## LES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LE PADD

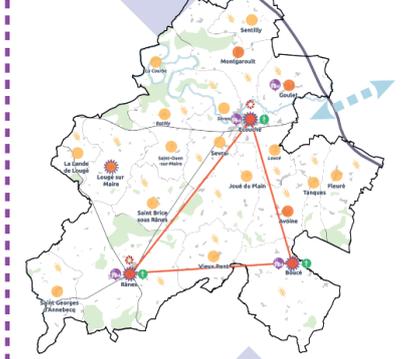


## AXE 1 - UN CADRE DE VIE REMARQUABLE À PRÉSERVER ET VALORISER



- I - Préserver et valoriser les éléments identitaires propres aux différentes entités paysagères**
- Plaine d'Argentan
  - Paysages bocagers du Houma occidental
  - Paysages de monts et de reliefs de la Suisse Normande
  - Paysages boisés de la forêt d'Ecovives
- II - Maintenir et conforter les continuités écologiques**
- Trame verte
  - Trame bleue
  - ★ Mettre en valeur les paysages remarquables et protégés
  - Préserver les secteurs écologiques et naturels riches et sensibles
  - < Cônes de vues à préserver
  - Secteur avec une richesse patrimoniale importante

## AXE 2 - CONFORTER LA STRUCTURE DU TERRITOIRE



- Démographie et habitat**
- Prioriser le développement dans les pôles principaux
  - Equilibrer le territoire avec les pôles secondaires
  - Renforcer la qualité attractive des villages
- Economie et équipements**
- Préserver les commerces de proximité
  - Conforter les zones d'activités existantes
  - ◀▶ Trouver une complémentarité avec les zones économiques où bass n° de vie
  - Préserver et soutenir l'activité agricole
  - Renforcer l'accessibilité à la santé
  - Permettre un fonctionnement durable des équipements
- Éléments de structure du schéma**
- L'Orne
  - Espace boisé
  - Espace bâti
  - Autoroute A88

RESTEZ INFORMÉ SUR LE SITE DE L'INTERCOMMUNALITÉ  
[WWW.ARGENTAN-INTERCOM.FR](http://WWW.ARGENTAN-INTERCOM.FR)



Panneau de la phase PADD

c) Articles

Des articles ont été insérés dans la presse, l'Intercom magazine, le facebook d'Argentan Intercom au fur et à mesure de l'avancement du PLUi.

- **Intercom Magazine**

<p><b>URBANISME</b>  <b>Le PLUi d'Écouché-les-Vallées avance</b>            Argentan Intercom poursuit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal initiée par l'ex-cdc des courbes de l'Orne. Ce dernier deviendra le document d'urbanisme de référence de ces 16 communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le groupement d'études qui accompagne Argentan Intercom dans l'élaboration de ce document réalise actuellement un travail de diagnostic qui permettra de définir un projet d'aménagement et de développement du territoire. Renseignements Pôle aménagement et cadre de vie : 02.33.12.25.25</p>	<p><b>PLUi DES COURBES DE L'ORNE</b>  <b>Nouvelles réunions publiques</b>            Une nouvelle série de réunions est organisée en novembre afin de présenter le PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Cette phase de concertation est l'ultime étape avant la mise en place du PLUi. À partir de mi-2019, les possibilités de construction et d'usage des sols seront régies dans ce document unique de planification urbaine. Il est encore temps de formuler vos observations. Rendez-vous jeudi 8 novembre à 18h30 à Rânes, jeudi 15 novembre à 18h30 à Écouché-les-Vallées ou mercredi 21 novembre à 18h30 à Boucé. Renseignements auprès du service urbanisme 02.14.23.00.19 ou <a href="http://plui-courbesdelorne.fr/">plui-courbesdelorne.fr/</a></p>	<p><b>PLUi DES COURBES DE L'ORNE</b>  <b>La phase technique s'achève</b>            Le projet de PLUi, en cours d'élaboration sur le territoire de l'ex-cdc des courbes de l'Orne, sera arrêté le 9 avril prochain, lors du conseil communautaire. Avant cette étape, Argentan Intercom présentera à la population le zonage (zones constructibles pour l'activité, l'habitat, zones agricoles, etc.) et le règlement qui s'y rapporte (aspect extérieur, distances, hauteur,...) lors d'une nouvelle série de réunions publiques. Les dates des réunions : jeudi 21 mars à Tanques à 18h30, lundi 25 mars à Écouché-les-Vallées à 19h, jeudi 28 mars à Rânes à 19h. Une fois arrêté, le projet sera transmis pour validation aux personnes publiques associées (état, région, département, chambre d'agriculture, etc.) avant d'être soumis à enquête publique à la rentrée 2019.</p>
N°42 - Mai 2017	N°44 - Octobre 2018	N°45 – Mars 2019

- **La presse**

Journal de l'Orne :

- 08/11/2018 : annonce des réunions publiques
- 22/11/2018 : article sur le PLUi et le PADD
- 21/03/2019 : annonce des réunions publiques
- 04/04/2019 : article sur le zonage

Ouest France :

- 13/11/2018 : article sur le PLUi
- 19/03/2019 : annonce des réunions publiques

- **Facebook**
- 25/01/2017 – information avancement PLUi
- 06/03/2017 – annonce atelier participatif
- 14/03/2017 – atelier participatif
- 21/06/2017 – annonces réunions publiques
- 27/06/2017 – réunion publique de Rânes
- 26/12/2017 – information avancement PLUi
- 02/11/2018 – annonce réunions publiques
- 18/03/2019 – annonce réunions publiques

d) Le site internet de la communauté de communes

Un site internet dédié a été créé mais il a malheureusement été piraté.

Une page a donc été créée sur le site internet d'Argentan Intercom pour mettre en ligne les différents consultables :

← → ↻ ⓘ Non sécurisé | www.argentan-intercom.fr/vie-quotidienne/habitat-et-urbanisme/urbanisme/planification-urbaine/ 🔍 ☆ P ⋮

## Le plan local d'urbanisme des courbes de l'Orne en cours d'élaboration

Argentan Intercom poursuit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) initiée par l'ancienne CdC des courbes de l'Orne sur son territoire. Aujourd'hui en cours d'élaboration, il deviendra le document d'urbanisme de référence de ces 16 communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un site internet dédié au PLUi a été créé. Clé de voute de la participation et de l'échange à l'échelle des 16 communes concernées, ce site propose une plateforme participative. Elle permettra à toutes et tous de s'exprimer et de partager son avis lors des différentes étapes du projet.

Documents consultables :

- 📄 [Diagnostic territorial \(22.83 MB\)](#)
- 📄 [Etat initial de l'environnement \(106.17 MB\)](#)
- 📄 [Support de présentation des réunions publiques relatives au diagnostic \(juin 2017\) \(12.66 MB\)](#)
- 📄 [Projet d'Aménagement et de Développement Durables \(PADD\) \(4.05 MB\)](#)
- 📄 [Support de présentation des réunions publiques relatives au PADD \(2.27 MB\)](#)

[plui-courbesdelorne.fr](http://plui-courbesdelorne.fr)

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire des courbes de l'Orne**



■ Communes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

 Argentan INTERCOM

 Consultez nos autres sites

 Centre Aquatique

 Argentan INTERCOM

 Office de Tourisme

**Extrait de la page internet dédiée au PLUi**

### e) Les réunions publiques

Trois sessions de réunions publiques se sont déroulées aux différentes phases d'élaboration du PLUi. Chaque session comprend 3 réunions afin que celles-ci soient contextualisées et tenues dans un rapport de proximité.

Pour s'assurer que le plus grand nombre de personnes assiste aux réunions publiques, leur tenue a été annoncée par voie de presse, sur le site Internet, sur le facebook et par la distribution de tracts dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées.

C'est environ 300 personnes qui se sont déplacées sur l'ensemble des réunions publiques.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



**PLUi**

Argentan Intercom procède à l'élaboration d'un PLUi sur le territoire de l'ex-cdc des courbes de l'Orne. Ce dernier planifiera les possibilités de construction et d'usage des sols, en se substituant aux anciens documents d'urbanisme. Suite à une première phase de diagnostic, les élus ont travaillé sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

**Argentan Intercom vous invite**

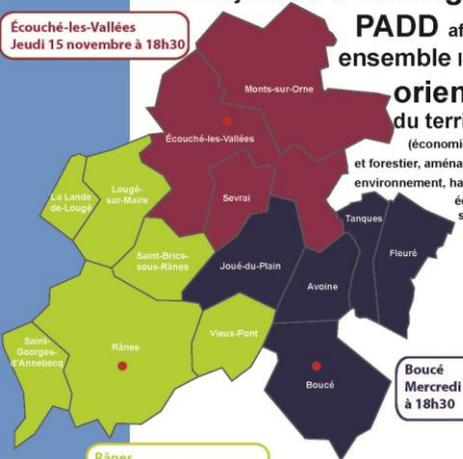
**à une réunion publique sur la phase PADD**

**à Écouché-les-Vallées**  
Jeudi 15 novembre - 18h30  
À la salle Notre Temps d'Écouché

**2ème série de réunions publiques**  
organisée sur les 3 secteurs du territoire des courbes de l'Orne

Venez découvrir le projet de PADD du territoire lors de la **2ème réunion publique de concertation**  
(3 dates en fonction de vos disponibilités)

**L'objectif est d'échanger sur le PADD afin de définir ensemble les orientations du territoire**  
(économie, espace agricole et forestier, aménagement de l'espace, environnement, habitat, commerces, équipements et services)



**Écouché-les-Vallées**  
Jeudi 15 novembre à 18h30

**Rânes**  
Jeudi 8 novembre à 18h30

**Boucé**  
Mercredi 21 novembre à 18h30

**Renseignements :**

- au service urbanisme d'Argentan Intercom  
12 route de Sées - BP90220 - 61205 ARGENTAN Cedex  
02.33.12.25.25 - urbanisme@argentan-intercom.fr
- sur le site internet dédié  
[www.plui-courbesdelorne.fr](http://www.plui-courbesdelorne.fr)
- auprès des 14 mairies concernées

### Exemple de tract distribué à la population dans le cadre des réunions publiques

### f) Les autres dispositifs de concertation

En amont de l'élaboration du PADD, **un atelier participatif** a été organisé avec les habitants, les acteurs et les élus du territoire afin d'appréhender leur vision et leurs attentes pour le territoire. Cet atelier a eu lieu le samedi 11 mars 2017.



**Photographies de l'atelier participatif du samedi 11 mars 2017**

Dans le cadre de l'élaboration du PADD, **des tables rondes** associant différents groupes d'acteurs ont été tenues afin de disposer de l'avis des « acteurs locaux » sur leur vision du territoire et leurs projets éventuels. Ces tables rondes, tenues le 27 avril 2018 ont eu pour thématiques particulières :

- Environnement et paysages
- Economie (commerces, agriculture, zone artisanales, tourisme)
- Equipements, mobilités
- Démographie et habitat



Photographies des tables rondes du 27 avril 2018

Tout au long de la procédure, **des rencontres avec les élus communaux** ont été organisées, pour valider les enjeux du PADD, et pour l'élaboration du zonage, du règlement et des OAP. L'ensemble des conseillers municipaux était invité à participer à ces réunions. Ces temps d'échanges avec les élus communaux ont permis d'expliquer plus précisément la dimension intercommunale du PLUi et de connaître les projets communaux afin de construire collectivement le projet communautaire.

### 3. BILAN

L'élaboration du PLUi est un acte majeur et volontaire porté par la communauté de communes et ses communes. Les grands objectifs affichés dans ce document guideront les politiques publiques à mettre en œuvre, tandis que ses outils opérationnels encadreront l'utilisation des sols pour les années à venir.

La communauté de communes a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi afin d'échanger avec la population, les représentants de la société civile et les personnes publiques associées. L'objectif de la concertation était triple :

- informer la population du contenu du projet de PLUi au fur et à mesure de son élaboration ;
- favoriser l'expression des habitants, des associations, des professionnels de l'aménagement et de toute autre personne concernée, qu'il s'agisse de suggestions ou d'avis sur les orientations envisagées (registre, réunions publiques notamment) ;
- enrichir le futur document par les contributions de chacun.

Les divers moyens de concertation et d'information déclinés tout au long de la démarche ont permis d'enrichir la réflexion globale, de faire remonter les préoccupations des habitant(es), de rechercher ensemble des solutions et de permettre aux élus de faire les choix les plus pertinents pour le territoire intercommunal.

Cette concertation a été satisfaisante puisqu'elle a permis de mobiliser de nombreux acteurs sur le territoire. La concertation a permis de comprendre les attentes de la population et d'amender le projet sur plusieurs points (objectif démographique, ruralité préservée, réinvestissement du parc de logements vacants...).

